

DEPARTEMENT
Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
8	8	7	7

20.10.2025

Séance du 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 octobre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. EGG Philippe, Maire**

Présents : Clémence BLANC, Régis VALENTIN, Marie-Jo SOTTO, Mireille CEREA, Geneviève MANENT, Elisabeth ESTIENNE.

Absente excusée : Fat LAKEHAL.

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

Délibération n°04/2025

Objet : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Année 2025

La compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été confiée au Conseil Départemental. L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficultés âgées, entre 18 et 25 ans, habitant le Département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 565 jeunes vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2023. Sur la commune de Cucuron, l'aide a concerné un jeune.

Le financement du Fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent abonder le FAJ.

La participation au FAJ, au titre de l'année 2025, est fixée selon le barème suivant :

NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT DE LA PARTICIPATION
De 0 à 2 000 habitants	Forfait 200 €
De 2000 à 5 000 habitants	0.10 € par habitant
Au-delà de 5 000 habitants	0.15 € par habitant

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de **200 €** au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, la proposition de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Dit, que la somme de **200 €** sera versée au Département.

Précise, que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif du CCAS de l'année 2025.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 084-268400561-20251024-DE_04_2025-DE

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cucuron, le 07.11.2025

Le Président du CA du CCAS

Philippe EGG

Le secrétaire de séance

Régis VALENTIN



Publiée le :